Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00406-DE

THONON
agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 novembre 2026 à 08 heures 30

DELIBERATION

Délégués en exercice : 22
Délégués présents : 18
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 19

Date de convocation du Bureau : 27/10/2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 08 heures 30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Guillaume DUCROT, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, Mme Sophie CHESSEL
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER

Liste des pouvoirs :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Stéphane CARRE, M. Jean-Baptiste BAUD

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance
Vanessa LAURENT MICHEL a été élu secrétaire

Invités excusés

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00406-DE

THONON
agglomération

N° BC2026.00406

BUDGET PRINCIPAL - Souscription d'une Ligne de Trésorerie utilisable par tirages de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22 3,
VU la délibération n° CC2026.00132 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 14 avril 2026 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire concernant les ouvertures de crédit de trésorerie.

CONSIDERANT que la trésorerie du budget principal est en diminution nette, dans un contexte de maintien avéré du rythme de la consommation des dépenses d'équipements d'ici fin 2026, de ponction croissante du budget zones, et enfin de la fin d'excédents cumulées importants.
CONSIDERANT qu'une ligne de trésorerie permet une gestion souple par des tirages en cas de besoin.
CONSIDERANT l'analyse des offres reçues.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

RETIENT l'offre de Ligne de Trésorerie de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques présentées ci-dessous et annexées à la présente délibération.

Caractéristiques de l'offre retenue :

✓ **Montant :**	3 000 000 €uros maximum
✓ **Durée :**	364 jours
✓ **Taux d'Intérêt :**	€STR + marge de 0,710 % l'an
✓ **Calcul des Intérêts :**	Base de calcul Exact / 360
✓ **Modalités de remboursement :**	Paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance
✓ **Commission d'engagement :**	1 500 €, soit 0,05 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
✓ **Commission de non-utilisation :**	0,00 %
✓ **Modalités d'utilisation :**	Montant minimum des tirages 10 000 €. Réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite Ligne de Trésorerie et l'ensemble des actes associés.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 12 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00406-DE

OFFRE DE FINANCEMENT 3 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	THONON AGGLOMERATION
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	3 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 0.710 % l'an* Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 04 Décembre 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 500.00 EUR, soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0.000% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00406-DE

	Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00407-DE

THONON
agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 novembre 2026 à 08 heures 30

DELIBERATION

Délégués en exercice : 22
Délégués présents : 18
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 19

Date de convocation du Bureau : 27/10/2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 08 heures 30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Guillaume DUCROT, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, Mme Sophie CHESSEL
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER

Liste des pouvoirs :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Stéphane CARRE, M. Jean-Baptiste BAUD

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Invités excusés

Secrétaire de séance
Vanessa LAURENT MICHEL a été élu secrétaire

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00407-DE

THONON
agglomération

N° BC2026.00407
BUDGET PRINCIPAL - Souscription d'un Emprunt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22 3,
VU la délibération n° CC2026.00132 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 14 avril 2026 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire concernant le choix des emprunts pour un montant maximal de 3 M€.

CONSIDERANT que la situation financière à moyen terme de l'Agglomération nécessite le recours à un emprunt de 3 M€.
CONSIDERANT l'analyse des offres reçues.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

RETIENT l'offre d'emprunt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques présentées ci-dessous et annexées.

Caractéristiques de l'offre retenue :

- ✓ **Score Gissler :** 1A
- ✓ **Montant** 3 000 000 €uros
- ✓ **Durée :** 15 ans
- ✓ **Objet :** Financer les investissements de 2026 du budget principal
- ✓ **Taux d'Intérêt :** Livret A + marge de 0,95 %
- ✓ **Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ **Versement des fonds :** le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 29/01/2027. A défaut de demande de versement avant cette date limite, le versement est alors automatique à cette date
- ✓ **Echéances d'amortissement et d'intérêts :** Trimestrielle
- ✓ **Mode d'amortissement :** Amortissement constant
- ✓ **Commission d'engagement :** 0,05 %
- ✓ **Remboursement anticipé :** possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive de 0,50 % du capital restant dû
- ✓ **Option de passage en taux fixe :** possible, à partir de la troisième année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30 % appliquée sur le capital restant dû

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt auprès de la Banque Postale et l'ensemble des actes associés.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 12 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00407-DE

OFFRE INDICATIVE DE FINANCEMENT N° 1
FINANCEMENT MOYEN LONG TERME À TAUX REVISABLE LIVRET A

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : La Banque Postale
- Emprunteur : THONON AGGLOMERATION
- SIREN : 200 067 551
- Objet : Financer les investissements
- Montant du prêt : 3 000 000,00 EUR
- Durée du prêt : 15 ans
- Commission d'engagement : 0,05 %

Phase d'amortissement à Taux LIVRET A du 29/01/2027 au 15/02/2042

- Versement des fonds : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 29/01/2027, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés T2/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + marge de 0,95%
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle
- Amortissement : Amortissement constant
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive

  Préavis : 35 jours calendaires

  Taux de l'indemnité : 0,50%
- Option de passage à taux fixe : Oui, à partir de la 3e année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû

  Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 074-200067551-20261103-BC2026_00407-DE

Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

Garanties

- Néant

Stipulations complémentaires

- Signature du contrat : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard 5 jours ouvrés avant le 29/01/2027
- Conditions suspensives à la mise en place du contrat : - Toute information ou tout document requis par le Prêteur et devant être remis par l'Emprunteur dans le cadre du contrat